



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Déclaration préalable des élus CFDT CTM du 17 mars 2015

Déclaration préalable des élus CFDT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers camarades,

Nous disions le 29 janvier 2015, notre délégation d'élus et l'organisation CFDT à tous les niveaux poursuivront avec la même pugnacité, leurs engagements, leurs propositions pour un dialogue social renouvelé, inscrit dans les actes des accords, un dialogue social plus efficace et porteur de réelles négociations comme de concertation, au profit de ceux qui fondent notre représentativité : les agents de nos services et établissements publics.

Nous y sommes prêts ! L'êtes-vous ?

Nous sommes fort dubitatifs sur la nature et le contenu des échanges qui nous sont proposés ou pas, par exemple, sur la préparation du décroisement des effectifs et personnels des MEDDE et MAAF, des annonces de fermeture et maintenant de réorganisations de l'information routière et de la gestion de crise, du plan de relance autoroutier, de nos demandes de prise en charge de certains sujets comme la protection sociale complémentaire, la prévoyance des personnels des agences de l'eau comme des conditions mises à leur déroulement de carrières.

Nous répétons que nous sommes prêts à négocier, à nous engager dans les concertations, à dialoguer mais le plus souvent, rien de tout cela ne se passe. Dans dialogue social il y a dialogue ! Et le dialogue ce n'est pas seulement nous informer que vous avez tout bien préparé, que vous avez tout bien fait dans les contraintes qui sont les vôtres. Non, dialoguer, c'est se mettre d'accord sur le sujet de nos échanges, c'est partager et échanger les connaissances, les avis que nous avons du sujet, c'est entendre et argumenter pour tenter de répondre à nos demandes tout aussi argumentées qui sont les relais des demandes des personnels.

Ainsi, je reviens sur la protection sociale complémentaire des agents des agences de l'eau exemplaire de la négation du dialogue social avec deux exemples concrets :

- la PSC (protection sociale complémentaire) dans les agences de l'eau. Quasiment deux ans avant l'échéance du contrat actuel, la CFDT et les autres organisations syndicales ont attiré l'attention des directeurs d'agence et la DEB (direction de l'eau et de la biodiversité), sur la nécessité de mettre en place un groupe de travail sur ce chantier complexe techniquement et juridiquement. Pour toute réponse, nous avons eu droit à une tentative de l'administration de nous imposer un retour en arrière en supprimant ce régime de protection à caractère obligatoire avec financement de l'employeur en place depuis la création des agences. Ni nos analyses juridiques démontrant la possibilité de reconduire le système actuel, ni la mobilisation des personnels n'ont eu raison de l'obstination de l'administration à nier tout dialogue social.

Seule l'intervention du SG nous a permis d'obtenir la reconduction du dispositif pour une durée d'un an. Aujourd'hui, nous repartons dans les mêmes errements et malgré l'analyse juridique présenté par nos collègues du SNE/FSU réalisé par le consultant (retenu à l'époque par l'administration) à l'origine du système actuel, votre administration, Monsieur le Secrétaire général, tergiverse et joue la montre.

Nous sommes dans l'intersyndicale des agences de l'eau pour le préavis de grève du 27 mars et pour toutes les actions en vue d'obtenir le maintien de ce système. Un débat va s'engager sur la loi relative à l'AFB. Ne serait-il pas temps d'envisager une disposition législative qui sécurise ce dispositif et le maintient ? Nous devons conserver cet acquis pour les personnels, c'est une exigence. C'est aussi la reconnaissance des négociations conduites dans le secteur par des directions et des organisations syndicales responsables.

Le second exemple est la révision des taux pro-pro :

La demande unanime des OS pour refuser la proposition scandaleuse des taux pro/pro aux personnels des agences et la demande du lancement de négociation pour obtenir un taux « décent » au regard des autres corps de la fonction publique comparable semblent être restés des vœux pieux.

Il en est de même sur les CRICR, nous rencontrons les mêmes difficultés d'absence de dialogue et malheureusement de méconnaissance des services et de leurs actions sur le terrain. Notre rencontre avec le DIT l'a clairement montré.

Sur le décroisement MEDDE MAAF, vous l'avez dit, 7 ans, c'est long pour traiter un problème de périmètre et jouer carte sur table entre ministère. Pour autant, devons nous sacrifier les garanties apportées aux personnels du MAAF qui doivent nous rejoindre ? Nous avons suffisamment dénoncé ici, le peu de cas qu'ont fait certains autres ministères de nos propres agents (Travail, Culture), pour en dénoncer l'augure si les garanties et dispositions utiles ne sont pas inscrites dans un document cadre voire (qui a notre préférence), un accord négocié qui engage les parties.

La réforme territoriale évoquée aussi lors du CTM et votre plaidoyer pour l'expérimentation nous ont marqués. Mais là encore, les grands absents sont les représentants des organisations syndicales représentatives de vos ministères. Les documents sur l'expérimentation menée en Bourgogne Franche Comté dont nous avons pu prendre connaissance montrent un travail de réflexion. Mais, il n'est pas partagé ! Des scénarios se dessinent pour nos services, sans l'expression des organisations syndicales représentatives comme de leurs personnels.

Que deviennent-ils ? Nous les supprimons ? Nous leur enjoignons d'aller voir ailleurs ? De se repositionner ? De faire quoi ?

En outre, certaines DREAL ont commencé leur processus de fusion, en "auto-commande", selon les informations qu'elles peuvent glaner ici ou là : communiqué post conseil des ministres, bruits de couloir dans les préfetures, interprétation locale des mouvements préfectoraux...

Des questions se posent sur le dialogue de gestion 2016 sera-t-il organisé séparément selon les DREAL actuelles, ou conjointement pour chaque périmètre de fusion ? Par ailleurs aucun budget spécifique n'est alloué aux DREAL pour organiser les fusions, alors que certains frais sont inévitables, comme les déplacements qui permettent des réunions conjointes.

Les CT et autres ICR des DREAL, vont devoir être ré-élus dans le courant de l'année 2016 ; la DRH a-t-elle commencé la préparation de ces nouveaux scrutins ? Pendant la phase de préfiguration, ces instances pourront-elles siéger en formation conjointe, comme ce fut le cas lors de la création des DREAL pour les CT des DRE, des DRIRE et des DIREN ?

La CFDT souhaite qu'un point régulier soit présenté sur ce dossier lors de chaque CTM.

Une nouvelle instruction interministérielle sur le dialogue social est proposée. Elle contient de bonnes intentions mais nous aimerions, vous l'avez compris, tout de suite des faits, des actes sur les dossiers précités. Sur ce projet, nous soutenions avec nos camarades de l'UNSA et l'administration la tenue de réunion de présentation des sujets CTM, nous en demandons le rétablissement.

Je vais terminer sur le catégoriel et exprimer notre indignation sur la maltraitance du ministère envers ses assistants de service social, pourtant bien sollicités en ce moment. Une maigre revalorisation du régime indemnitaire, 200 euros pour l'année 2014 a été programmée, validée et inscrite aux mesures catégorielles. Elle n'est pas versée, semble-t-il, faute de texte réglementaire. Seul, paraît-il, le RIFSEEP permettrait de concrétiser ce versement exceptionnel pour rattraper 2014. Mais face au retard annoncé pour ce nouveau dispositif, les ASS doivent encore attendre et restent dans l'incertitude. Nous attendons des réponses permettant de traiter les difficultés et le versement attendu dans les meilleurs délais. Pour ces mêmes personnels la CFDT a découvert fortuitement que les DREAL, anciens gestionnaires financiers des ASS, n'ont pas été consultés en 2014 pour les remontées de coefficient de primes. Cela signifie que l'administration centrale ne s'est pas préoccupée d'une éventuelle évolution des coefficients qui sont restés en l'état...

Nous avons pris connaissance avec satisfaction des initiatives utiles de la DRH après notre intervention sur les examens et concours professionnels de SACDD pour utiliser au mieux les listes complémentaires et renforcer le nombre de recrutements. Nous demeurons étonnés de la différence de traitement cette année au regard de la précédente qui avait permis à chacun des personnels concernés de ne rien perdre.

Enfin sur le suivi de nos questions et de nos vœux de début d'année nous attendons en toute première urgence, la sortie rapide du décret « amiante » qui a été soumis à l'avis du CTM le 29 janvier. Ou en est-il ? Les personnels atteints de la maladie voient se rapprocher les termes de leur vie, ils méritent toute notre attention.

Nous vous avons écrit aussi sur les délais d'arrivée des secours pour secourir un camarade en grandes difficultés. Aucune réponse ne nous est parvenue.

Nous rappelons également nos vœux de début d'année :

- * Assurer l'intégration des corps « mer » dans les corps équivalents de C et de A,
- * Mettre en œuvre l'égalité professionnelle avec des mesures fortes de rattrapage des différentiels constatés en matière de primes et de parcours professionnels comme de carrières,
 - mettre à niveau de tous les statuts qui ont loupé quelques trains de réformes (personnels d'exploitation, chargés d'études documentaires, assistants de services sociaux et conseiller technique...),
 - le reclassement des personnels de la filière administrative et des contrôleurs sur les bons niveaux de grades du NES B (1^{er} sur second, 2^{ème} et 3^{ème} sur 3^{ème}),
 - des recrutements en catégorie C au bon niveau,

- des transformations d'emplois de C en B et de B en A pour reconnaître qualifications et compétences
- le respect des engagements pour les OPA,

Et plus largement :

- le dégel du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires pour reconnaître qualifications et compétences
- de vraies marges de négociations sur les ratios pro/pro

Je vous remercie.

Réponses du Président du CTM (Francis Rol-Tanguy) aux déclarations préalables des élus

Sur la réforme territoriale, il y aura de nouvelles annonces en avril, avec les choix des préfets et des chefs de services préfigurateurs, tout cela sera en cohérence avec les échéances des inspections programmées, en lien avec les travaux menés en Bourgogne/Franche-Comté.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a fait l'objet d'un premier passage au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Il n'y a pas de nouveauté pour ce qui nous concerne. La question des services n'y est pas posée.

Pas de Directions Régionales Interministérielles, comme les DDI « même si certains peuvent toujours agiter des chiffons rouges ».

« J'ai dit des choses au dernier CTM sur la mobilité, j'estime ne pas avoir à me répéter à chaque séance. »

En ce qui concerne le CGCV, le dialogue avec les EPA concernés se poursuit et avance.

C'est la même chose sur les recrutements des 57 OPA et sur les arriérés de loyers : la direction de VNF a toute sa confiance.

Le Député Chasseguet a quitté la commission mixte, « nous jugerons aux actes et décisions prises au final ». La prise en compte des retraités est souhaitée et le ministère a redit au CCAS d'assurer ce souci quotidien.

Depuis les élections, l'administration travaille à la remise en place d'un agenda social et aux allocations de moyens au-delà des textes.

« Tous les procès d'intention sont possibles mais l'accélération du quasi statut est une réalité. »

Nous profitons de la mise en place de l'Agence Française pour la Biodiversité pour mettre en place un quasi statut pour tous les établissements publics situés dans le périmètre de cette agence, mais nous nous engageons également à la mise en place de réelles possibilités de mobilités pour les agents des agences de l'Eau dans le périmètre de ce nouvel établissement. Pour les Techniciens, cela avance aussi et notre ministère est en discussion avec l'Agriculture sur le débouché dans le corps des IAE.

Commentaires CFDT

Le Président du CTM ne s'éloigne pas de l'épuration dans ses réponses, dans ses expressions. Il n'y a pas de positions claires mais l'attente de réponses venues d'ailleurs (expérimentation, démission au sein de la commission parlementaire sur les autoroutes. Il montre une réelle aptitude à botter en touche et à ne pas répondre aux questions posées par les représentants du personnel.

Cette attitude peut, soit indiquer un mépris affiché du dialogue social, soit une vraie méconnaissance des sujets évoqués, soit un savant mélange des deux. L'avenir et les prochains CTM nous éclaireront sans doute sur ce sujet.

Nous allons améliorer le suivi de nos questions et exigerons des réponses à chaque nouvelle séance. S'il faut perdre du temps en martelant nos demandes à chaque réunion jusqu'à ce que des réponses soient données, nous le ferons.

La CFDT ne laissera pas le comité technique ministériel devenir une instance parodique où chacun se contente d'exprimer ses positions et où aucun réel dialogue n'existe.

Si nous sommes bien sûr conscients de la faiblesse des marges de manœuvre de notre administration sur les sujets traités en interministériel, le minimum est un respect réciproque et ces derniers temps, il ne semble pas que ce minimum soit présent.

Compléments de réponses du DRH

Pour les cycles de mobilité, les discussions sont en cours. Rien ne passera ni en douce, ni en force. Il faut être conscient du fait que nous ne sommes pas seuls et qu'il y a une orientation interministérielle avec un bleu en juillet dernier, dont la convergence des calendriers sur deux cycles.

Le DRH souhaite en discuter au fond avec les organisations syndicales.

Sur les recrutements des 57 OPA, le DRH s'assure personnellement que les services sont actifs et que des demandes qui ne seraient plus opportunes ne soient pas perdues. Il n'est pas question de perdre ces emplois car des redéploiements sont possibles (cf DGITM). Il va regarder sur Météo France comme cela est demandé.

Pour le RIFSEEP, il y a des discussions en interministériel sur le maintien du calendrier affiché, la date du 1er juillet 2015 est posée car un certain nombre de ministères font valoir des retards. Un arbitrage est prévu dans les prochains jours sur une possible évolution du calendrier. Hormis sur son calendrier, le DRH n'a pas le sentiment que le dispositif soit remis en cause.

Concernant les assistants de service social dont la revalorisation du régime indemnitaire est liée à la mise en œuvre du RIFSEEP, le DRH dit que c'est l'un de ses points de vigilance.

Le conseiller social de la ministre qui nous a reçus le 25 mars nous a indiqué qu'il n'était pas question pour les agents de perdre la réévaluation de 2014 promise mais il faut trouver le moyen de la verser en 2015 en l'absence ou pas du RIFSEEP.

Sur le plan de requalification de C en B, il est inscrit dans les chantiers de l'agenda social, une première réunion mi avril est prévue avec les organisations syndicales.

Intervention de M.Rol Tanguy

Sur le CGCV, les engagements seront tenus !

Si la fonction publique diffère le RIFSEEP, elle prendra les textes pour maintenir la PFR si besoin.

Sur les requalifications une réunion est annoncée en avril. 3 tranches 2015/2016/2017 ont été annoncées sur la base de 1200 transformations. Nous sommes loin des 5 à 6000 demandés et nous n'y arriverons pas ! Mais il indique que ce volume pourra bouger à la marge mais pas pour correspondre à nos demandes au regard des possibilités évoquées initialement.

Le DRH précise que la volumétrie sera évoquée lors de la première réunion sur le sujet.

Point N°1 – Projet d’arrêté portant création de CHSCT au sein des services de nos ministères et projet d’arrêté portant création de CHSCT au sein de certains EPA relevant de nos ministères

Ce point est présenté pour la 2^{ème} fois, lors du précédent CTM, il avait été retiré pour pouvoir être examiné lors d’une réunion spécifique creusant ces sujets.

Après de longs débats et l’examen d’amendements présentés par la CGT (et rejetés par l’administration), au final, les votes sont les suivants :

Pour : UNSA et CFDT

Contre : Solidaires

Abstention : CGT/FSU et FO

Point n°2 – Projet d’arrêté modifiant l’arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l’allocation d’aide à la mobilité du conjoint.

Ce point concerne le transfert de la DICOM, boulevard St Germain.

La CFDT est intervenue en CT d’AC et a demandé une étude d’impact précise sur ce déménagement et la qualité de vie des agents au travail. Celle fournie par l’administration est loin d’être suffisante. Nous l’avons dénoncée.

Néanmoins et comme à chaque projet d’arrêté ouvrant droit au versement d’une prime pour les agents, nous avons voté pour, contrairement à FO qui vote contre, préférant montrer son opposition idéologique au transfert en privant les agents de mesures d’accompagnement utiles comme cette prime...

Pour : CFDT et Solidaires

Contre : FO

Abstention : CGT/FSU, UNSA

Point d’information sur le décroisement des effectifs MEDDE-MAAF

Tout d’abord nous avons rappelé notre étonnement sur le traitement de ce dossier plus de 7 ans après la création du ministère de l’écologie dans une configuration proche de celle d’aujourd’hui.

Aujourd’hui la précipitation nous est imposée.

Nous sommes étonnés, face au refus exprimé par l’administration, lors de la réunion du 19 février, d’entrer en négociation sur les conditions de ce transfert budgétaire et particulièrement des garanties apportées aux personnels pour sa réussite.

Nous connaissons bien les valeurs des engagements de l'administration en terme juridique. Pour autant, un accord dument paraphé par les uns et les autres constitue pour nous un bon indicateur de la vigueur du dialogue social et du niveau d'écoute par les administrations de leurs partenaires sociaux.

Nous réitérons donc notre demande que la rédaction du document cadre portant les engagements des administrations en termes de garanties apportées aux personnels concernés du MAAF soient effectivement soumis à négociations.

Trois éléments nous apparaissent essentiels :

- l'identification des postes et des agents concernés
- le droit au retour et aux mobilités,
- le maintien des rémunérations et des perspectives carrières.

Nous avons demandé qu'une échéance soit inscrite pour la production du document cadre de garanties proposées et qu'il soit pour le moins soumis à concertation. Nous avons également demandé des précisions sur les engagements budgétaires de maintien des rémunérations dans le temps. Cette inscription positive dans le texte est affaiblie, de notre point de vue par sa rédaction, on ne lit pas vraiment qui transfère quoi, qui supporte quoi.

L'administration ajoutera des points de garantie dans le document-cadre qui sera proposé au prochain comité de suivi du 24 mars.

Commentaires CFDT :

Là aussi, le terme « dialogue social » est employé à tort. Il y a de l'information, distribuée avec parcimonie et en retard et aucune négociation ni concertation.

Nous l'avons dénoncé et continuerons à le faire.

Et, comme lors des réponses aux déclarations préalables, le Président a clos le débat, sans même que celui-ci se soit engagé.

Là, à nouveau, la question se pose.

Sujet non maîtrisé, overdose de dialogue social peu efficace ? chronophage sans doute ! Pourtant des accords négociés permettraient à notre administration d'être en meilleure position face à des interlocuteurs comme la Fonction Publique ou le Budget.

Questions diverses

Evolution de l'information routière

L'administration a eu une réunion inter-services le 13 mars, nous n'en saurons guère plus.

Les informations routières seront fournies par les DIR et Bison Futé.

Le ministère s'organise pour être en capacité d'assurer et de renforcer nos missions.

Les DREAL de zone disposent de compétences et elles pourront continuer à s'appuyer sur le CEREMA.

Il est prévu de mutualiser les missions sur le Réseau Routier National entre concédé et non concédé.

Il y aura également mutualisation au sein des EMIZ (Etat Major Interministériel de Zone)

Une réunion est prévue avec les OS, le SPES et la DRH.

La CFDT a réaffirmé son impression de méconnaissance de la DIT des modalités et métiers de la prise en charge de l'information routière et de la coordination routière sur le terrain notamment au sein des CRICR. Un CTM s'est tenu le 29 janvier et alors que nous posions la question de l'avenir des CRIC, nous recevions une réponse erronée sur le retrait des forces de sécurité. Pendant ce temps, le DIT adressait aux services concernés une note sur la fermeture des CRICR. Nous avons demandé s'il s'agit bien de renforcer les missions d'information et de coordination routière sous une autre organisation et qu'un groupe de travail réunissant les organisations syndicales soit constitué sur cette orientation et son accompagnement.

En attendant, la CFDT demande que les agents ne soient pas repositionnés n'importe comment alors que les besoins en informations routières demeurent et doivent continuer à être pris en charge.

Le groupe de travail demandé devrait être constitué mais sur ce point comme d'autres, la non-préparation est bien la règle pour ce qui est du dialogue social avec peu de réponses et un débat clos très rapidement...

Quasi statut des personnels contractuels de l'Environnement

La CFDT se distingue en donnant une image positive des propositions de quasi statut remises sur la table à la précédente réunion sur le sujet.

Le SG propose de reporter les deux points qui restent (information sur la résorption des retards de gestion à la DRH, modalités de suivi de la charte relation à l'égalité professionnelle) et clôt le CTM.

Les représentants CFDT lors de ce CTM :

Hubert Lebreton et Véronique Thys, élus titulaires

Isabelle Meslier, élue suppléante

Mohand Adouane, Patrick Grosroyat et Dominique Vincent, experts.